



Centres d'Enseignement
des Soins d'Urgence

En cas de situation de handicap
nécessitant un aménagement :
contactez-nous.

Bulletin d'inscription

(à retourner au service formation formation@ch-albi.fr // 05.63.47.43.11)

Intitulé de la formation demandée :

Date choisie :

(Veuillez écrire en Majuscule toutes les mentions demandées)

LE PARTICIPANT

Nom : _____ Nom de naissance : _____
Prénom : _____
Date de Naissance : _____ Ville de Naissance : _____ Pays de Naissance : _____
Adresse : _____

Adresse mail personnelle obligatoire* :

(*Uniquement utilisée durant la formation)

Numéro de portable personnel :

Fonction (Joindre une copie du diplôme pour validation) :

PRE-REQUIS A LA FORMATION

Les prérequis, objectifs, modalités pédagogiques et d'évaluations sont renseignés dans le programme sur le site internet

ATTENTION POUR VALIDATION DE L'INSCRIPTION JOINDRE IMPERATIVEMENT:

Pour tous les recyclages AFGSU : Copie de l'AFGSU initial ou Copie de la dernière attestation de recyclage de moins de 4ans

Pour l'AFGSU de niveau 2 initial ou recyclage : Diplôme métier permettant d'accéder à l'AFGSU de niveau 2

L'EMPLOYEUR

Entreprise / Employeur : _____
Nom du Responsable ou signataire de la convention : _____
Adresse de l'entreprise : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone entreprise : _____
Mail entreprise : _____

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Prise en charge personnelle : OUI NON Prise en charge par l'établissement : OUI NON

Si prise en charge par un OPCO (adresse de facturation):

.....
.....
Cachet de l'employeur :

.....
.....
Date signature :



Centres d'Enseignement
des Soins d'Urgence



CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION AUX FORMATIONS DU CESU 81

Une inscription implique l'acceptation des présentes conditions générales de participation dont le stagiaire et le client reconnaît avoir pris connaissance.

Nos documents (livret d'accueil, règlement intérieur, calendrier des formations et programmes avec tarifs) sont téléchargeables au format PDF sur le site : www.ch-albi.fr → Rubrique CESU

MODALITES D'INSCRIPTION (un bulletin par personne)

Toute inscription ne sera validée qu'après réception par le CESU 81 du bulletin d'inscription dûment complété par le demandeur accompagné des pièces justificatives nécessaires. (cf. programme de formation).

Le bulletin d'inscription de demande de recyclage doit toujours être accompagné d'une copie de l'AFGSU initial, ainsi que des éventuels recyclages déjà effectués. En l'absence de ces documents, la demande sera irrecevable. Le futur stagiaire ne pouvant présenter le diplôme AFGSU (initial ou éventuels recyclages en cours de validité – de 4 ans) ne pourra pas se présenter et/ou ne sera pas admis à la journée de formation.

FACTURATION

A l'issue de la formation, un titre de recette sera adressé au demandeur, paiement à réception du titre de recette.

Les titres de recette sont établis sans mention de taxes, les prestations de formation professionnelle n'étant pas soumises à la TVA en application de l'article 261-4 du Code Général des Impôts. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

ANNULATION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être notifiée par écrit, et nous parvenir **maximum 10 jours** avant le début de la formation.

En cas d'annulation de l'inscription effectuée moins de 10 jours avant le début de la formation, ou en cas d'absence non justifiée (certificat médical) du participant, le prix de la formation sera intégralement facturé au demandeur.

Toutefois, un participant empêché peut-être remplacé par un collaborateur de la même entreprise, à condition que la modification nous soit communiquée avec un nouveau bulletin d'inscription dûment complété. Toute formation commencée et interrompue sera facturée en totalité.

Dans un contexte de crise sanitaire au Coronavirus, la formation continue se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session. De même, si le nombre d'inscription à une session de formation est insuffisant le CESU 81 peut annuler ou reporter la session.

Responsabilité et assurance :

Le client conserve sur ses employés pendant la formation ses prérogatives et responsabilités dans le domaine statutaire et disciplinaire. La formation continue déclarera au client toute absence, accident ou manquement du participant à la formation. Assurance : les participants sont couverts par le Centre Hospitalier d'Albi pour la responsabilité civile, et restent couverts par leurs établissements d'origine pour les accidents de trajet, les maladies contractées en service et les risques professionnels.